LA VIE A LILLE AUTREFOIS

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Les habitants dont les maisons s'élévaient sur le territoire du chapitre de Saint Pierre pouvaient s'approvisionner d'eau au puits de la place Saint-Martin (existant en face de l'immeuble sis sur cette place et portant actuellement le n° 11) ; ou puits doré datant de 1475 et reconstruit en 1595, en face de la maison du Pélerinck contre le cimetière Saint-Pierre.

De nos jours, on peut encore voir dans cette rue une curieuse enseigne sculptée en bas-relief dans la pierre de la façade de la maison portant le n° 8 bis, représentant Jésus et la Samaritaine avec cette mention « Au puits doré » et qui rappelle le souvenir du vieux puits disparu.

Des puits publics s'ouvraient près de la porte de Fives et dans la rue du Crequet ; celui dit de la brasserie de la Hausse se trouvait sur le Marché aux pourceaux, carrefour où viennent se joindre les rues Saint-Sauveur, des Augustins, de Fives, de Ban de Wedde.

Et comme il est ici question d'anciens puits lillois, rappelons que comme dans un certain nombre de localités de cette région qui possédaient des puits d'un autre genre, évoquant le souvenir d'un saint et dont les eaux étaient réputées curatives, notre ville en avait un aussi dont l'origine se rattachait à une tradition hagiographique d'après laquelle Saint Thomas de Cantorbéry, réfugié dans ce pays, aurait été pendant son exil, l'hôte du chapitre de Saint Pierre.

Ce puits existe encore de nos jours dans l'une des caves d'une propriété portant le n° 8 de la rue d'Angleterre, signalée à l'attention des curieux par une petite niche ornée, aujourd'hui vide, sculptée dans la façade et portant au bas dans un cartouche cette inscription « Sancto Thomae Canturbiensi hujus aedis quondam hospiti sit laus Honor et gloria. » — Louange, honneur et gloire soit à Saint Thomas de Cantorbery qui fut jadis hôte de cette maison.

Le souvenir de Saint Thomas de Canterbury

De temps immémorial, jusqu'à la Révolution, il était d'usage à la Collégiale Saint-Pierre, de bénir, chaque année, le 29 décembre, jour de la fête du saint, l'eau du puits de cette maison où il avait reçu l'hospitalité. Cette eau passait pour avoir la vertu de guérir la fièvre et certaines maladies.

Il y a un certain nombre d'années, des fidèles se rendaient encore à l'église Saint-Maurice à Lille et allaient prier dans cette église devant le mur nu de l'un des côtés du déambulatoire. D'après une ancienne tradition populaire, il se serait trouvé là un puits aujourd'hui desséché et dont les eaux étaient réputées curatives.

En dehors de l'enceinte, outre la fontaine des Saulx, qui se trouvait à peu près sur l'emplacement d'une maison située à l'angle des rues de Bourgogne et Fontaine Delsaulx, et où une inscription en évoque le souvenir, fontaine près de laquelle la légende populaire place la demeure de l'ermite qui recueillit Lydéric enfant, il y avait des sources dont les eaux étaient considérées comme salutaires contre certains maux.

C'étaient les sources qui jaillissaient dans le jardin du prieuré de Fives et celle qui coulait non loin de l'ancienne chapelle de N.-D. de Consolation démolie pour faire place à la Citadelle.

« Dans les jardins de ce prieuré détruit pendant la Révolution de 1793, écrit Derode dans son Histoire de Lille, se trouvaient des sources forées, de quinze mètres environ de profondeur. Les eaux qui en provenaient ne gelaient jamais qu'à une distance assez considérable du point de départ. C'est là que leur vient le nom de chaudes eaux et de chaude rivière. Ces eaux étaient réputées pour leur efficacité contre les ophtalmies. »

La source située dans la Citadelle contiendrait en abondance du fer à l'état d'oxyde et son eau passit pour salutaire contre la chlorose et les maladies analogues. On accède par degrés à son niveau qui se trouve à deux ou trois mètres du sol.

Sans parler de sa distribution d'eau potable, notre ville possédait donc aussi des sources réputées à tort ou à raison pour posséder des vertus thérapeutiques.

(A suivre.) **Em. THEODORE.**

Reproduction interdite. Tous droits réservés.

CONCOURS AGRICOLE DE LA MARNE

Hier après-midi s'est ouvert, à Reims, le concours organisé par les Associations agricoles de la Marne et qui a attiré un grand nombre d'exposants de produits agricoles et de machines de tous modèles.

M. Queuille présidera aujourd'hui la dernière journée de cette grande manifestation.

Les mystérieuses lueurs du Canada

Nous avons dit hier que les lumières aperçues dans la région de la rivière Saguenay provenaient d'une usine électrique qui fonctionnait pour la première fois.

On mandait samedi, à l'agence Reuter :

« Les frères Price, propriétaires de grandes étendues boisées dans le district actuellement exploré par les équipes de secours qui recherchent Nungesser et Coli, ont décidé de changer la couleur des lumières de leur nouvelle usine électrique, située à la chute des galets, afin de vérifier si, comme on l'a suggéré, les mystérieux signaux signalés depuis dimanche dernier ne sont que des reflets des lumières de leur usine.

« Quoi qu'il en soit, on continue à signaler, de ce côté, des lueurs inusitées ».

De nouveau, un avion part à la recherche de Nungesser et Coli

Selon une dépêche de Chicoutimi, province de Québec, à l'agence Reuter, un aéroplane a reçu l'ordre d'explorer les rives de la Péribonka, qui coule au nord de la Saguenay. On annonce, en effet, que des lueurs ont été aperçues vendredi soir, dans cette direction et on déclare qu'il est possible qu'elles n'émanent pas d'une usine d'énergie électrique comme celles qui avaient été aperçues dans la région de la rivière Saguenay.

Lindbergh a effectué un vol sans escale de 1500 kilomètres

Après quatre jours de continuelles réceptions de bienvenue, Lindberg a quitté New-York vendredi matin, se rendant, sur son avion, à Saint-Louis, sa ville natale, où sa mère l'a précédé et où l'attend un accueil enthousiaste.

Lindbergh est arrivé dans le courant de l'après-midi à Saint-Louis après avoir volé 1.500 kilomètres sans escale. Il a été escorté pendant une partie du voyage par des avions militaires.

Avant d'atterrir, il a donné une exhibition d'adresse aéronautique en volant au-dessous des ponts. Plusieurs centaines de soldats maintenaient la foule.

Le raid Berlin-San-Francisco

LE PILOTE KOENNECKE PARTIRAIT LE 27 JUILLET AU PLUS TARD

Le « Berliner Tagebialt » donne de nouveaux détails sur le raid projeté Berlin-New-York-San Francisco. Cette tentative aura lieu au plus tard le 25 juillet prochain.

Contrairement à ce qui avait été dit hier, le pilote allemand Koennecke ne s'arrêtera pas à New-York, mais volera directement sans escale de Berlin à San Francisco, en passant au-dessus des Açores et de New-York. L'appareil allemand prévu pour ce raid pouvant admettre une vitesse horaire de 200 à 230 kilomètres, on compte qu'il lui faudra 53 heures.

Arrivés à San Francisco, les aviateurs allemands (ils seraient quatre, dont deux pilotes), se reposeront deux jours et repartiront pour Berlin, s'arrêtant cependant cette fois à New-York pour embarquer un chargement postal. L'appareil pourra emporter une quantité d'essence suffisante pour tenir l'air durant 75 heures.

L'aviateur Koennecke est âgé de 35 ans. Il fut un des meilleurs aviateurs de guerre. On dit qu'il a à son actif 46 appareils ennemis. Il est titulaire de l'ordre « Pour le Mérite ».

M. GEORGES LEYGUES A BORDEAUX

M. Georges Leygues est arrivé hier matin à Bordeaux.

La matinée a été consacrée aux visites officielles ; dans l'après-midi, le ministre a assisté aux régates organisées en son honneur.

M. NICOLLE, DÉDÉGUÉ AU CONGRÈS COMMERCIAL DE STOCKHOLM

Parmi les noms des délégués qui, sous la présidence de M. Clémentel, ancien ministre des Finances, participèrent au congrès de Stockholm, en qualité de représentant français de la Chambre de Commerce internationale, nous relevons celui de M. Louis Nicolle, industriel, député du Nord.

DEUX VICTIMES D'UN ACCIDENT PRÈS DU CIRCUIT DE LA SARTHE

Hier matin, un accident s'est produit aux abords du Circuit de la Sarthe. MM. Fenaille, Bouesod, Bourcier et Grégoire, tous quatre pilotes des voitures qui devaient prendre part au grand prix d'endurance, suivaient la route d'Angers au Mans dans une grosse voiture.

Pour un motif encore mal défini, l'automobile alla capoter dans un fossé de la route; M. Fenaille fut relevé sans connaissance ; on craint qu'il n'ait le crâne fracturé ; M. Boussot porte une fracture de la rotule ; les deux autres pilotes sont indemnes.

Les blessés ont été transportés dans une clinique du Mans.

UN LIEUTENANT ANGLAIS CONDAMNÉ A MORT

On mande de Gibraltar à l'*Agence Reuter* : Le lieutenant anglais Duffield, inculpé du meurtre du colonel de son régiment, a été, hier, déclaré coupable par le jury et condamné à mort.

Le jury a, toutefois, signé de fortes recommandations d'indulgence en sa faveur, qui seront transmises à qui de droit.

LA JOURNÉE SPORTIVE

SPORTIFS OU IREZ-VOUS AUJOURD'HUI ?

CYCLISME

A PETIT-RONCHIN. — A 11 heures, départ du Grand Prix Brampton, disputé sur le parcours Lille-Calais.

A SAINT-MAURICE. — Rue du Faubourg de Roubaix, à 15 heures, départ du Grand Prix Henri Porog, organisé avec le concours des Cycles Geaget, sur le parcours Lille-St-Amand et retour.

A TOURCOING. — A 15 heures, rue de Paris, Circuit des France, organisé par la Pédale des France.

A FLERS-BREUCQ. — Au Vélodrome Français, fin de la course des 24 heures.

A WATTRELOS. — A 14 h. 30, réunion au Vélodrome Municipal organisé par la Société Cycliste « La Roue d'Or ».

A HAUTMONT. — Réunion au Vélodrome.

A ERRE. — A 14 heures, départ du 3e Grand Prix Wondes.

A VICQ. — A 15 heures rue d'Oenaing, départ du Grand Prix Jules Dubois.

A HAZEBROUCK. — Grand Prix Vita.

A PÉRENCHIES. — A 15 heures, rue Carnot, départ du Grand Prix de l'U.S. Pérenchies.

A BRUAY. — A 15 heures, départ du Grand Prix Merlin.

A LENS. — Grand Prix Carpentier-Sports-Wonder.

A CARVIN. — A 15 heures, chez Thével, départ de la course organisée par le Vélo Club Carvinois.

AVIATION

A RONCHIN. — A partir de 14 heures, grand meeting au camp de Ronchin, avec la participation de Doret, Knipping, Finat, Roland Toutain et Mlle Blaiville.

AVIRON

A LILLE. — A 14 heures, sur le canal de la Haute-Deûle (Pont de Canteleu), régates internationales de l'Union Nautique Lilloise.

BOXE

A BRUAY. — A 15 h. 30, au terrain des Sports de Labuissière grand gala en plein air organisé par le Club Athlétique Bruaysien.

ATHLÉTISME

A ROUBAIX. — A partir de 9 h. 30, au Parc Jean Dubrulle, éliminatoires des Grands Prix des Débutants et des Grands Prix d'honneur.

HIPPISME

A LA CAPELLE (Aisne). — A 14 heures, deuxième réunion organisée par la Société des Courses de La Capelle (Aisne).

JEU DE PAUME

Voir les luttes annoncées dans notre numéro du 18 Juin.

CYCLISME

Le XXIe Tour de France

LE PROGRAMME COMPLET DE LA GRANDE RANDONNÉE

Voici le programme complet de la grande randonnée :

D.S. = Départs séparés.

1re ETAPE, (19 juin) **PARIS-DIEPPE**, 180 km. (D.S.), départ à 7 heures.

Ordre des départs : 1. Alcyon, 7 h. ; 2. Alléluia, 7 h. 15 ; 3. J.-B. Louvert, 7 h. 30 ; 4. Dilecta, 7 h. 45 ; Touristes-routiers, 8 heures.

2e ETAPE (20 juin), **DIEPPE-LE HAVRE**, 103 km. (D.S.), départ à 9 heures.

Ordre des départs : 1. Alléluia, 9 h. ; 2. J.-B. Louvet, 9 h. 15 ; 3. Dilecta, 9 h. 30 ; 4. Alcyon, 9 h. 45 ; touristes-routiers, 10 heures.

3e ETAPE (21 juin) **LE HAVRE-CAEN**, 225 km. (D.S.), départ à 5 heures.

Ordre des départs : 1. J.-B. Louvel, 5 h. ; 2. Dilecta, 5 h. 15 ; 3. Alcyon, 5 h. 30 ; 4. Alléluia, 5 h. 45 ; touristes-routiers, 6 heures.

4e ETAPE (22 juin) **CAEN-CHERBOURG**, 140 km. (D.S.), départ à 8 heures.

Ordre des départs : 1. Dilecta, 8 h. ; Alcyon, 8 h. 15 ; 3. Alléluia, 8 h. 30 ; 4. J.-B. Louvet, 8 h. 45 ; Touristes-routiers, 9 heures.

5e ETAPE (23 juin), **CHERBOURG-DINAN**, 199 km. (D.S.), départ à 6 heures.

Ordre des départs : 1. Alcyon, 6 h. ; 2. Alléluia, 6 h. 15 ; 3. J.-B. Louvet, 6 h. 30 ; 4. Dilecta, 6 h. 45 ; touristes-routiers, 7 heures.

6e ETAPE (24 juin), **DINAN-BREST**, 206 km. (D.S.), départ à 6 heures.

Ordre des départs : 1. Alléluia, 6 h. ; 2. J.-B. Louvet, 6 h. 15 ; 3. Dilecta, 6 h. 30 ; 4. Alcyon, 6 h. 45 ; touristes-routiers, 7 heures.

7e ETAPE (25 juin), **BREST-VANNES**, 208 km. (D.S.), départ à 6 heures.

Ordre des départs : 1. J.-B. Louvet, 6 h. ; 2. Dilecta, 6 h. 15 ; 3. Alcyon, 6 h. 30 ; 4. Alléluia, 6 h. 45 ; touristes-routiers, 7 heures.

8e ETAPE (26 juin), **VANNES-LES SABLES**, 204 km. (D.S.), départ à 6 heures.

Ordre des départs : 1. Dilecta, 6 h. ; 2. Alcyon, 6 h. 15 ; 3. Alléluia, 6 h. 30 ; 4. J.-B. Louvet, 6 h. 45 ; touristes-routiers, 7 heures.

9e ETAPE (27 juin), **LES SABLES-BORDEAUX**, 285 km. (D.S.), départ à 5 heures.

Ordre des départs : 1. Alcyon, 5 h. ; 2. Alléluia 5 h. 15 ; 3. J.-B. Louvet, 5 h. 30 ; 4. Dilecta, 5 h. 45 ; touristes-routiers, 6 heures.

10e ETAPE (28 juin), **BORDEAUX-BAYONNE**, 180 km., départ en ligne à 6 heures.

11e ETAPE (30 juin), **BAYONNE-LUCHON**, 326 km., départ en ligne à 0 h. 1.

12e ETAPE (2 juillet), **LUCHON-PERPIGNAN**, 323 km., départ en ligne à 4 heures.

13e ETAPE (4 juillet), **PERPIGNAN-MARSEILLE** 360 km., départ en ligne à 2 heures.

14e ETAPE (5 juillet), **MARSEILLE-TOULON**, 120 km. (D.S.), départ à 9 heures.

Ordre des départs : 1. Alléluia, 8 h. ; 2. J.-B. Louvet, 8 h. 15 ; 3. Dilecta, 8 h. 30 ; 4. Alcyon, 8 h. 45 ; touristes-routiers, 9 heures.

15e ETAPE (6 juillet), **TOULON-NICE**, 280 km. Départ en ligne à 5 heures.

16e ETAPE (8 juillet), **NICE-BRIANÇON**, 275 km. Départ en ligne à 4 heures.

17e ETAPE (9 juillet), **BRIANÇON-EVIAN**, 283 km. Départ en ligne à 5 heures.

18e ETAPE (11 juillet), **EVIAN-PONTARLIER**, 213 km. (D.S.), départ à 5 heures.

Ordre des départs : 1. J.-B. Louvel, 5 h. ; 2. Dilecta, 5 h. 15 ; 3. Alcyon, 5 h. 30 ; 4. Alléluia, 5 h. 45 ; touristes-routiers, 6 heures.

19e ETAPE (12 juillet), **PONTARLIER-BELFORT** 119 km. (D.S.), départ à 9 h.

Ordre des départs : 1. Dilecta, 9 h. ; 2. Alcyon, 9 h. 15 ; 3. Alléluia, 9 h. 30 ; 4. J.-B. Louvel, 9 h. 45 ; touristes-routiers, 10 heures.

20e ETAPE (13 juillet), **BELFORT-STRASBOURG** 145 km. (D.S.), départ à 7 heures.

Ordre des départs : 1. Alcyon, 7 h. ; 2. Alléluia, 7 h. 15 ; 3. J.-B. Louvel, 7 h. 30 ; 4. Dilecta, 7 h. 45 ; touristes-routiers, 8 heures.

21e ETAPE (14 juillet), **STRASBOURG-METZ**, 165 km. (D.S.), départ à 6 heures.

Ordre des départs : 1. Alléluia, 6 h. ; 2. J.-B. Louvel, 6 h. 15 ; 3. Dilecta, 6 h. 30 ; 4. Alcyon, 6 h. 45 ; Touristes-routiers, 7 heures.

22e ETAPE (15 juillet), **METZ-CHARLEVILLE**, 150 km. (D.S.), départ à 7 heures.

Ordre des départs : 1. J.-B. Louvel, 7 h. ; 2. Dilecta, 7 h. 15 ; 3. Alcyon, 7 h. 30 ; 4. Alléluia, 7 h. 45.

23e ETAPE (16 juillet), **CHARLEVILLE-DUNKERQUE**, 270 km. (D.S.), départ à 5 heures.

Ordre des départ : 1. Dilecta, 5 h. ; 2. Alcyon, 5 h. 15 ; 3. Alléluia, 5 h. 30 ; 4. J.-B. Louvel, 5 h. 45 ; touristes-routiers, 6 heures.

24e ETAPE (17 juillet), **DUNKERQUE-PARIS**, 344 km. Départ en ligne à 3 heures.

Au Vélodrome Francis

LA COURSE DE 24 HEURES

Hier soir, à 19 h. 30, a été donné le départ de la course organisée par le Vélodrome de Flers-Breucq (24 heures à l'Américaine).

Dès le début, l'allure est vive et les hommes sont le plus souvent emmenés par Baron, Demoor, Vanbrouck et Cocilé. Plusieurs démarrages de Baron, Verhiest et Fonteyne animent la ronde. A 20 h. 30 Georget Léon fit une chute à la suite de l'éclatement de son pneu avant, il est assez durement touché à la tête et à l'épaule. Après un quart d'heure de repos, il en remet en piste sous les acclamations des spectateurs.

Avant les sprints de 9 heures, le classement s'établit de la façon suivante : à la suite d'une bagarre générale qui a duré plus de 20 minutes et qui a enthousiasmé le public.

Classement : 1er Droité-Heibaut ; 2e ex-aequo à un tour, Van Isegham-Batselier ; 3e Fonteyne-Aurysse ; 4e Vanpouck-Verhiest ; 5e à deux tours, Demoor-Van Ryselberghe ; 6e à quatre tours, Baron-Léon Georget ; 7e à sept tours, Aubert-Guéron.

AU VÉLODROME MUNICIPAL DE WATTRELOS

Dimanche 19 juin à 2 h. 30 précises, grande réunion cycliste organisée par la société cycliste La Roue d'Or, sous les règlements de l'U.V.F. avec le programme ci-après :

1. Premier Pas (15 kilom.) pour coureurs en-dessous de 17 ans. Inscriptions jusqu'au 18 inclus.
2. Match Omnium en 3 manches, France, Belgique, Luxembourg, 1re manche, vitesse, 3 tours ; 2e manche poursuite, 15 tours ; 3e manche, individuel, 15 tours.
3. Américaine, 60 kilo, (150 tours).

Pendant la réunion, grand concert musical.

Noms et numéros des coureurs : 1. Devoissoux, Paris, ancien champion du Monde, Place, Sallaumines ; 2. Degravelinck, Courtrai, Vanstynkiste, Courtrai ; 3. Becker, Luxembourg, Jeblick, Luxembourg ; 4. Scapiaove, Menin ; Rondelaere, Lens ; 5. Lebrun Marcel, Wattrelos, Lebrun Simon, Wattrelos ; 6. Clarboutte, Moen, Boursier, Lille ; 7. Delbarre, Lens, Delay, Lens ; 8. Janssens, Roubaix, X. Roubaix.

LE CIRCUIT DES FRANCS A TOURCOING

Cette épreuve dotée de plus de 600 fr. de prix et courue sous les règlements de l'U.V.F. est ouverte aux coureurs de 1re catégorie, sauf professionnels et amateurs. Une cinquantaine d'engagements ont été reçus jusqu'à présent.

Nous rappelons que cette épreuve se disputera demain 19 juin à 15 heures et que l'itinéraire passe par le gravier de Bondues, Route Nationale, Blanc Four, Brun Pain, rue de Paris, à couvrir 6 fois, soit 50 klim. Remise des dossards de 14 à 14 h. 30 siège de la P.F.T. 63 rue de Paris à Tourcoing.

BASKET-BALL

AMICALE DU CENTRE WATTRELOS

Dimanche, à 9 h. 30, équipe débutants contre A.B.W. Rendez-vous à 9 h. 15, terrain de la Balterie, pour les équipiers désignés à la réunion.

HIPPISME

COURSES A SAINT-CLOUD

1re COURSE. — 1. Beauvallon, Luquet, g. 115.00 ; p. 34.00. — 2. Asnelles, Paris, p. 22.00. — 3. Dame Fleet, Gardner, p. 30.50.

2e COURSE. — 1. Hesione, Batard, g. 85.00 ; p. 65.00. — 2. Verdurette II, Bontemps, p. 27.50. — 3. Nectar Bréthes, p. 49.50.

3e COURSE. — 1. Rapace, Esling, g. 34.50 ; p. 19.50. — 2. Ostie, Keogh, p. 23.50. — 3. Symetha, Bruon, p. 60.00.

4e COURSE. — 1. Rialto, Lister, g. 22.00 ; p. 15.00. — 2. Fergus, Garner, p. 26.50.

5e COURSE. — 1. Ramoneur II, Hervé, g. 59.50 ; p. 30.00. — 2. Saint-Jean du Doigt, Valard, p. 57.50 — 3. Muscadet, Semblat, p. 28.00.

6e COURSE. — 1. Paolino, Bartholomew, g. 70.50; p. 20.50. — 2. Le Merlot, Semblat, p. 14.50. — 3. Van in the Moon, Jiclet, p. 58.00.

UN VIEILLARD A TUÉ SA PATRONNE PUIS S'EST SUICIDÉ

A Wiltion, près de Namur, un vieillard de 63 ans, a voulu violer sa patronne, l'épouse Riffiard, âgée de 25 ans. Comme celle-ci se débattait, le vieillard, qui est son domestique, la tua à coups de hache, puis il se fit sauter la cervelle à l'aide d'un fusil de chasse.

UNE DESCENTE DE POLICE DANS LES LOCAUX DES FLAMINGANTS ACTIVISTES A ANVERS

(De notre correspondant particulier de Bruxelles)

Le Parquet d'Anvers a fait une descente aujourd'hui dans les locaux des Flamingants activistes. Il s'agit de rechercher les auteurs d'une lettre qui menaçait le roi de mort, lettre qui avait été publiée, à la suite d'une manifestation contre le drapeau national, qui s'était produite le dimanche à Anvers.

EN DEUX LIGNES

Paris. — Amélioration santé M. Briand se poursuit dans bonnes conditions.

Angers. — M. Queuille, ministre agricult. a visité hier matin, foire-exposition Angers.

Le Havre. — M. André Tardieu, a présidé 2e banquet inauguration paquebot « Ile de France ».

Bourges. — Par mesure discipl. suite incidents 700 réservistes du 95e envoyés camp Mailly.

Auch. — On a arrêté 3 bandits automob. qui mirent à sac ferme après avoir terror. habitants.

Genève. — Quittant Genève, M. Chamberlain continue sa cure à Brides-les-Bains.

Washington. — On étudie conditions raid côte Pacifique, îles Hawaï, avion tri-moteur.

Rome. — Ministre aéronaut. a offert banquet honneur De Pinedo. Lecture message M. Mussolini.

Bruxelles. — Comte de la Vaulx a été reçu par le roi et a assisté prél. concours avions tourisme

Berlin. — Aviateurs Chamberlin et Levine ainsi que leurs épouses arrivés aérodrome Tempelhof.

Casablanca. — Comité local républ. commerce et industrie a offert dîner M. Chaumet. Discours.

Londres. — Aviateurs Carr et Mackworth partis Indes ont att. comté Suffolk (Angl.) panne moteur.

COUR D'ASSISES DU PAS-DE-CALAIS

Le jury a acquitté pour incendie volontaire un courtier en bestiaux de Sangatte

Pour clôturer la deuxième session, le jury a eu à se prononcer sur une affaire d'incendie volontaire. Voici les faits qui sont reprochés au coupable.

Le sieur Dufossé René, courtier en bestiaux à Sangatte, se trouvait depuis quelque temps dans une situation obérée. Il avait des dettes nombreuses et importantes dont il ne pouvait se libérer. Locataire d'une maison appartenant à un sieur Toflanel, et assuré pour son mobilier jusqu'à concurrence d'une somme de 15.000 francs, il conçut, pour tenter de toucher cette somme, de mettre le feu à sa demeure.

Le dimanche 16 janvier 1927, vers 5 h. du soir, profitant de ce que sa femme et ses filles étaient sorties et qu'il était seul, Dufossé mit le feu à son habitation et s'en alla à Calais où il passa la soirée. Il n'y eu que des dégâts peu importants, l'incendie put être éteint grâce aux prompts secours des habitants de la commune.

Dufossé nie les faits qui lui sont reprochés et tente de faire croire que l'incendie a été allumé par une main étrangère.

Il n'a pas d'antécédents judiciaires et les renseignements recueillis sur son compte ne lui sont pas défavorables.

L'INTERROGATOIRE

L'accusé a eu douze enfants, il lui en reste sept, déclare-t-il. Bons renseignements ; exalté, élève bien sa famille, dit-on, dans les appréciations sur lui.

M. le PRÉSIDENT rappelle certaines difficultés qu'a rencontré DUFOSSE pour payer ses créanciers.

On arrive ainsi aux faits criminels reprochés à l'accusé.

Sur une question du président, Dufossé déclare que la porte principale était fermée, mais qu'une porte derrière donnant sur le jardin était toujours ouverte.

— Bien ! mais il y avait là un chien très méchant ?

— Non ! c'était un vieux chien de chasse qui ne pouvait qu'à peine remuer. J'ai eu un chien très méchant, un bouvier, mais il y a deux ans qu'il est péri (sic).

— Vous vous êtes levé, puisque vous étiez couché, et qu'avez-vous fait ?

— Je me suis rendu dans la cuisine, je me suis lavé, habillé et je suis parti.

— Vous n'avez rien remarqué, vous n'avez pas entendu un fort bruit peu après votre départ ?

— Non, monsieur le Président, je n'ai rien entendu !

— Pourtant, on a trouvé de la paille à plusieurs endroits, sous la table et dans la cuisine.

L'accusé nie tout. Il ajoute : « Si j'avais su qu'il y avait du feu chez moi, j'aurais pas été lâche assez de laisser tout brûler.

LES TÉMOINS

Sept témoins sont entendus dans cette affaire et aucune preuve certaine ne vient accuser formellement l'accusé. C'est le garde-champêtre, puis le maire, le gendarme de Sangatte, un neveu de l'inculpé, deux demoiselles, qui ont entendu l'explosion après avoir rencontré Dulossé qui se dirigeait vers Calais. Le dernier témoin est Mlle ONDOUILLET, tullière à Calais.

De nombreuses contradictions sont relevées au cours des dépositions.

LE RÉQUISITOIRE

Me DUFAYET, procureur de la République, réclama une punition de réclusion contre DUFOSSE.

LA DÉFENSE

La plaidoirie de Me PIQUET, avocat à Saint-Omer, fut une démonstration de la non culpabilité, rien n'étant absolument prouvé par l'accusation.

LE VERDICT

Le jury revient avec un verdict négatif et *la Cour acquitte Dufossé.*

RECOURS EN GRACE

Me WACRENIER, avocat de Izala, condamné aux travaux forcés à perpétuité, a fait signer aux jurés une demande de recours en grâce au Président de la République.

Il en est de même pour TREDER, condamné à 5 ans de réclusion, dont la demande de recours en grâce a été présentée par Me LEMELLE.

Le recrutement des travailleurs étrangers en France

M. André Fallières, ministre du Travail et de l'Hygiène dès son arrivée au ministère s'est préoccupé des conditions dans lesquelles les travailleurs étrangers étaient recrutés et introduits en France indépendamment des mesures spéciales qui ont été prises à l'occasion de la crise récente de chômage.

Il a été décidé sur sa proposition et d'accord avec ses collègues de l'Agriculture et des Affaires étrangères, que les travailleurs étrangers ne pourraient désormais pénétrer en France que s'ils étaient porteurs et d'un contrat de travail visé par les services de main-d'œuvre compétents et d'un certificat médical délivré avant leur départ par un médecin agréé par nos consuls à l'étranger.

Le Conseil supérieur d'Hygiène publique de France a fixé les conditions dans lesquelles ce certificat médical devait être établi et délivré.

M. André Fallières s'est en outre occupé d'améliorer l'aménagement et le fonctionnement des dépôts dans lesquels sont reçus à leur entrée en France les travailleurs étrangers.

Après le Conseil de la Société des Nations

QUELQUES DÉCLARATIONS OPTIMISTES DE M. VANDERVELDE

A l'issue de la session du Conseil de la S. D. N., M. Vandervelde, Ministre des Affaires Etrangères a fait les déclarations suivantes : En dépit des prévisions pessimistes, la session de juin du Conseil s'est déroulée dans le plus grand calme comme à l'ordinaire. Une fois de plus, certaines questions et non des moins importantes ont été traitées en marge du conseil et notamment à la conférence des six (Allemagne, Belgique, France, Grande-Bretagne, Italie, Japon).

Ainsi qu'il est dit dans le communiqué final de la Conférence des six, la politique de Locarno continue. La question des fortifications qui avait engendré des polémiques irritantes est réglée. La réduction des effectifs français en Rhénanie paraît ne pas devoir tarder.

Pour ce qui est de l'admission d'une personnalité allemande à la commission des mandats *coloniaux*, il est apparu que la question n'est plus entière.

L'assemblée de 1926 a inscrit une somme à son budget en vue de l'admission éventuelle d'une personnalité allemande dans la commission, celle-ci va être consultée sur l'opportunité de cette admission.

Le Conseil décidera en septembre.

PAS DE FRONT UNIQUE CONTRE LES SOVIETS

D'autre part, on compte que d'ici peu, des interventions efficaces mettront fin au conflit albanais.

Faisant allusion aux articles de certains journaux qui semblent croire à une sorte de complot pour amener une sainte alliance des gouvernements occidentaux contre les Soviets, M. Vandervelde ajoute : **Il n'y a pas un mot de vrai dans ces racontars. Tout le monde a paru d'accord au contraire pour reconnaître que l'attitude à prendre vis-à-vis des Soviets est l'affaire de chaque pays et qu'en outre toute tentative de faire contre eux un front unique n'aurait d'autre effet — les expériences de 1918 le prouvent — que de consolider leur situation en Russie même.**

Sur ce point il n'y a pas eu de divergences entre ceux qui souhaitent l'effondrement du régime soviétique et ceux au contraire qui craignent que leur chute si elle venait à être provoquée par des interventions du dehors, fasse naître la pire des réactions.

TREIZE VICTIMES DE LA FOUDRE

Hier après-midi, la foudre est tombée sur le bassin de Radoub flottant du Julianadock, dans le port d'Amsterdam. On compte trois tués et une dizaine de blessés, tous employés de la Société des cales sèches.

TCHANG TSO LIN DICTATEUR

Une dépêche annonce que le général Tchang-Tso-Lin a été nommé généralissime des forces pour la suppression des rouges, par les chefs nordistes alliés.

Il est entré dans ses nouvelles fonctions.

Ce poste équivaut pratiquement à celui de dictateur en chef de l'armée et de la marine.

Tchang-Tso-Lin aura aussi le pouvoir de nommer le premier ministre et, par lui, le cabinet tout entier. Il sera responsable devant lui. Pan-Fou, industriel bien connu, ancien ministre des Finances, a accepté le poste de premier ministre.

COUR D'APPEL DE DOUAI

OUTRAGES A MAGISTRAT A DUNKERQUE

L'affaire Boulanger Desticker a fait, on s'en souvient, un certain bruit dans la région dunkerquoise. Et à la suite des faits jugés diffamatoires pour eux, M. Desticker, président du tribunal de Dunkerque et sa fille d'abord, et le Conseil de l'ordre des avocats ensuite, engagèrent un procès contre M. Elisée Boulanger, agent d'affaires.

Poursuivi correctionnellement, ce dernier fut condamné une première fois, à un mois de prison, à 500 francs d'amende et à verser 10.000 francs de dommages-intérêts à M. et Mlle Desticker ; puis, une seconde fois à un mois de prison, à 500 francs d'amende et à payer aux avocats du barreau de Dunkerque, 1.000 fr. à titre de dommages-intérêts.

Le tribunal prononça la confusion des peines.

Sur appel, l'affaire a été plaidée hier samedi devant la 4e Chambre des appels correctionnels, présidée par M. Wagon.

Me Ptouvier, bâtonnier du barreau de Douai, représentait ses confrères de Dunkerque, et Me Deschodt, le président du tribunal de Dunkerque.

Le prévenu, lui, faisait défaut.

Et la Cour a rendu un arrêt dont voici les conclusions :

« La Cour donne défaut contre Boulanger et confirme les jugements tant en ce qui concerne les condamnations prononcées à la requête du ministère public que celles prononcées sur les conclusions des parties civiles.

Faisant droit à l'appel du ministère public, sur la confusion des peines prononcées par le tribunal, déclare que cette confusion ne doit pas être ordonnée et que les peines de prison se cumuleront.

Condamne Boulanger à tous frais ».

ECHO D'UN ACCIDENT MORTEL A BUISSY BARALLE

Le soir du 14 février 1926, M. Henri Bécu, agriculteur à Feuchy, et sa femme, née Berthe Bricout, âgés respectivement de 39 et 35 ans, franchissaient en auto, le passage à niveau de Buissy-Baralle (P.-de-C.) dont les barrières étaient relevées. Par malheur, à cet instant même un train arriva qui tamponna le véhicule. Dans le terrible accident, les époux Bécu trouvèrent la mort. Ils laissaient cinq enfants dont l'aîné était à peine âgé de 13 ans.

Le 7 décembre 1926, le tribunal d'Arras condamna à un an de prison avec sursis et à 300 francs d'amende le garde-barrière Eugène Duprez, 44 ans, et la Compagnie de Boisieux-Marquion, civilement responsable, à 663.329 fr. de dommages-intérêts.

L'affaire est revenue hier en appel. Après plaidoiries et réquisitoire, la Cour a renvoyé à huitaine pour l'arrêt. — R. J.

FEUILLETON DU 19 JUIN 1927. — N° 22

A. Boisgirard

le circuit de la mort

ROMAN

— Eh bien ? fit le comte, en s'écartant pour lui offrir une place sur la banquette.

— Eh bien, répondit Pierre, c'est réglé et ça ne vous coûte pas un sou !... Voici vos dix mille francs !

— Expliquez-vous, je vous en prie !

— Je n'ai pas de temps à perdre, monsieur le comte ! Vous savez bien que je suis attendu ! Tout ce que j'ai à vous dire, c'est que vous êtes un monsieur qui a rudement de la chance...

— Quelle chance ?

— Celle d'être tombée sur un honnête homme comme moi et sur un brave fille comme votre amie !...

Puis à voix basse, avec une pointe d'ironie voulue :

— On aurait dit qu'elle connaissait l'origine de cet argent !... Maintenant que tout est bien terminé pour vous, vous pouvez dormir tranquille, aussi sûr d'elle que de moi... Adieu ! monsieur le comte !...

Et il tourna les talons... Tiburce voulut le rappeler...

Mais Pierre Doizy était déjà loin.

X

LA SURPRISE EN COUR D'ASSISES

Depuis un mois, tout semblait fini, mort, aboli, tombé dans la grande fosse de l'oubli...

Personne n'était en état de savoir, et personne, apparemment, ne saurait jamais le terrible secret qui dormait entre les deux jeunes hommes.

Chez l'usinier Dingler, le souvenir du drame où Mélanie avait joué un si fâcheux rôle et le souvenir de l'autre drame, où le comte Tiburce avait tenu celui que nos lecteurs connaissent, s'estompaient dans un recul déjà lointain... Les préoccupations de Dingler, son ambition de voir le comte Tiburce épouser sa fille Suzanne, étaient pour lui au premier plan. Il avait, plusieurs fois, revu la marquise de Larive. Et il lui semblait bien que les désirs de la mère de Tiburce étaient aussi vifs que les siens pour la réalisation de cette union !

Les choses ne se déclaraient pas très franchement, ne marchaient pas assez vite à son gré !... Il avait eu toutes les peines à faire accepter à sa fille Suzanne une invitation à dîner chez des amis communs, où elle devait rencontrer Tiburce...

Quoi qu'il pressât sa fille sans succès, il avait quand même repris espoir... Suzanne, un jour, lui avait déclaré, en revenant d'un bal où elle avait bostonné avec le comte Tiburce :

— Tu sais, papa, qu'il n'est pas si mal que je pensais, le fiancé de ton choix, à toi !

— Le comte ?

— Oui, le comte ! Il m'a paru ce soir beaucoup moins antipathique qu